

Les collèges en éducation prioritaire ont une offre de formation plus...

5-6 minutes

Quel est le niveau de l'offre de formation des collèges selon les territoires ? Une étude de la Depp, publiée en juin 2021, montre une surreprésentation des dispositifs pédagogiques particuliers (Segpa, Ulis, UPE2A) dans les collèges de l'éducation prioritaire mais aussi une volonté de rendre ces collèges plus attractifs : les sections sportives, les sections bilingues et européennes, les classes à horaires aménagés dans le domaine artistique sont surreprésentées dans les collèges de l'éducation prioritaire.



Un collège de l'EP sur dix a une Classe à horaires aménagés musique contre 6,4 % des collèges publics hors EP. Droits réservés - DR

La Depp a édité en juin 2021 un numéro spécial de la revue Éducation et formations consacré aux territoires de l'éducation ([lire sur AEF info](#)). Dans une des études de l'ouvrage, consacrée à "l'offre de formation des collèges dans les territoires", Sylvain Maugis et Alexia Stéfanou, de la Depp, montrent qu'il y a "davantage d'offres de formation dans les collèges de l'éducation prioritaire" que hors éducation prioritaire.

Les données indiquent que les collèges publics de France

métropolitaine et des Drom dispensent "entre deux et trois dispositifs de formation" parmi les sept suivants : sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), Ulis, unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), section sportive, section linguistique, classe à horaires aménagés (CHA) et enseignement du latin et du grec ancien.

À la rentrée 2019, 9,8 % des collèges en REP+ ont une Segpa, une Ulis et une UPE2A contre 9,9 % des collèges en REP, 2,7 % des collèges publics hors éducation prioritaire et 0,2 % des collèges privés.

des disparités sociales et géographiques

L'analyse révèle des disparités dans l'implantation des dispositifs pédagogiques particuliers (Segpa, UPE2A, Ulis) selon le niveau social. Les Ulis sont notamment plus fréquents dans les collèges de l'éducation prioritaire : plus de six collèges REP+ sur dix ont une Ulis, 57,4 % des collèges REP, 50,5 % des collèges hors éducation prioritaire et 18,8 % dans le privé. Il y a aussi des disparités régionales : ils sont surreprésentés à Strasbourg, en Corse et dans les Drom mais sous-représentés dans les académies de l'ouest de la France.

Près de deux collèges publics ou privés sous contrat sur trois ont une section linguistique, mais des différences existent selon les types de section. Les sections bilangues et européennes sont plus présentes en éducation prioritaire et dans l'Est de la France tandis que les sections internationales et orientales sont peu nombreuses et davantage proposées en milieu urbain et très favorisé.

Les sections sportives sont surreprésentées dans les collèges en éducation prioritaire : 47 % des collèges REP+ et quatre collèges REP sur dix ont une section sportive (football en général) contre un tiers des collèges publics hors éducation prioritaire. Les classes à horaires aménagés (CHA) concernent souvent la musique et existent surtout dans des collèges urbains défavorisés : un collège de l'éducation prioritaire sur dix a une CHA contre 6,4 % des collèges publics hors éducation prioritaire.

En revanche, certaines sections linguistiques et les langues et cultures de l'Antiquité sont moins présentes en éducation prioritaire : seuls trois collèges REP+ sur quatre et 88,1 % des collèges REP enseignent les langues et cultures de l'Antiquité

contre plus de neuf collèges publics hors éducation prioritaire sur dix.

analyse de l'évitement scolaire et impact sur la ségrégation

Un autre article de la revue de la Depp analyse les questions de mixité sociale dans les collèges et d'évitement de la carte scolaire en comparant les établissements de scolarisation des collégiens à ceux de leurs voisins les plus proches.

En France métropolitaine, 65 % des collégiens sont scolarisés dans le collège public environnant, 22 % dans un collège privé et 13 % dans un autre collège public. L'étude révèle des disparités géographiques, liées au poids du secteur privé et au caractère plus ou moins urbain des territoires.

La fréquentation du collège public environnant est un "phénomène très marqué socialement" : plus les élèves sont aisés, plus ils ont tendance à fréquenter un autre collège (souvent privé, parfois public). Ce résultat se vérifie notamment pour les collèges environnants les plus en difficulté sociale, qu'ils relèvent ou non de l'éducation prioritaire.

Le contournement du collège public environnant modifie surtout le profil social des collèges les plus défavorisés socialement. Il a aussi pour conséquence "une hausse de la ségrégation entre collèges" : si cette dernière est avant tout d'origine résidentielle, le secteur privé y contribue à hauteur de 31 %, le recours à un autre collège public en explique une part marginale.